

# Un conseil de régularisations

Publié le 26/10/2020 à 06:25 | Mis à jour le 26/10/2020 à 06:25

- Azay-sur-Cher

Le conseil municipal d'Azay-sur-Cher, dont les membres se réunissaient mardi 20 octobre, a débuté par un hommage et une minute de silence à la mémoire de Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie assassiné à Conflans-Sainte-Honorine quelques jours plus tôt. La séance comportait un nombre restreint de délibérations. Seule l'approbation du procès-verbal de la séance précédente a compté les deux voix contre des opposants, qui regrettent l'absence d'une information dans le compte rendu. Tous les autres sujets ont été votés à l'unanimité.

**Adoption de la norme comptable M57.** Cette délibération devait être votée sans délai, car son objet s'appliquera, à partir du 1er janvier 2021, au budget principal de la commune. Ce nouveau référentiel budgétaire apporte des évolutions aux précédents dans la nomenclature budgétaire et comptable municipale : nouveaux états financiers, nomenclature par fonction, etc. « *Ce passage au 1er janvier permettra aux services communaux de bénéficier d'un accompagnement personnalisé du trésorier* », précise le maire, Janick Alary.

**Contrat de prévoyance.** Le conseil autorise le maire à signer un avenant au contrat avec la Mutuelle nationale territoriale dont bénéficient les agents communaux à titre individuel et facultatif, pour le maintien de salaire en cas d'arrêt de travail. Cet avenant fixe le taux de cotisation à 2,13 % au lieu des 2,07 % précédents.

**Adhésion à une centrale d'achats.** Le maire explique que le groupe d'intérêt public (GIP) Approlys-Centr'achats propose d'assister ses adhérents dans la passation de marchés et accords-cadres, par la mise à disposition d'infrastructures techniques, de conseils quant aux procédures, voire de prise en charge de préparation et de gestion des procédures pour les membres demandeurs. Le conseil approuve l'adhésion de la commune au GIP pré-cité pour une cotisation annuelle de 50 €, confère délégation au maire pour recourir à la centrale d'achats pour les besoins de la commune, désigne Christine Sacristain (titulaire) et Claude Ablitzer (suppléant) comme représentants au sein du GIP.

**Désignation de représentants.** Le conseil est tenu, selon la réforme, de constituer une commission de contrôle des listes électorales pour la durée du mandat. Maire, adjoints et conseillers délégués ne peuvent en être membres. Le conseil désigne trois conseillers de sa majorité (Éric Pougetoux, Johnny Gautron et Jean-Pierre Martineau) et deux de l'opposition (Brigitte Roy et Frédéric Pierron) comme membres de la commission.

Le conseil prend acte de la désignation de la proposition du maire pour la désignation cinq conseillers comme simples membres du comité de jumelage, pour assurer une liaison permanente avec cette structure : Mireille de la Crompe, Christine Sacristain, Marie-Laure Thépenier, Aline Violante et Paul-Émile Bellaloum sont désignés.

Le maire, avant de clore la séance, a demandé à Frédéric Pierron et Brigitte Roy des nouvelles de son concurrent Martial Auger, hospitalisé et prié les deux élus de lui transmettre ses vœux de rétablissement et ceux de l'ensemble du conseil.